



## **CIAS DU VAL DE DRONNE**

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2018**

- 1- Présentation et historique
- 2- Institution et fonctionnement
- 3- Le territoire
- 4- L'organisation des services
- 5- Le personnel
  - 5.1- Etat du personnel au 31/12/2018
  - 5.2- Tableau des effectifs CIAS décembre 2018
  - 5.3- Effectifs spécifiques SAAD décembre 2018
  - 5.4- Fonctionnement des instances paritaires
- 6- Les éléments budgétaires
  - 6.1- Contexte budgétaire 2018
  - 6.2- exécution budgétaire 2018
  - 6.3- la dette du CIAS
- 7- Le champ d'action du CIAS
- 8- L'activité
  - 8.1- Le SAAD
  - 8.2- Les Résidences Autonomie
  - 8.3- Le portage
  - 8.4- L'aide sociale légale et extra-légale

# **1-PRESENTATION ET HISTORIQUE**

Le CIAS du Val de Dronne gère un service d'aide à domicile, deux Résidences pour Personnes Agées (Ribérac et Tocane), et un service de portage des repas à domicile. Il prend également en charge les prestations d'aide sociales.

Il a été créé fin 2013 par la CCVD pour porter l'action sociale sur la nouvelle intercommunalité issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Auparavant, cette compétence était gérée en service direct de la collectivité sur le Tocanois et par le biais du CCAS de la commune de Ribérac sur le Ribéracois. Sur le secteur du Verteillacois, c'est l'association ADMR qui portait l'activité d'aide à domicile, le portage de repas étant géré par le SIAS de Verteillac.

## ***Historique de la mise en place du CIAS :***

**- Le CIAS a été créé par délibérations de la communauté de communes du Val de Dronne en juillet 2013 ;**

**- Les membres du CA ont été désignés fin 2013 après appels à candidature et délibération pour la reprise de l'activité du SAD de Tocane, du CCAS de Ribérac et du SIAS de Verteillac, à date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;**

**- Après la fusion, la CCPR a élargi le périmètre du CIAS au nouveau territoire début 2014 et a procédé à la désignation des membres du nouveau Conseil d'Administration ;**

La compétence Action Sociale a été l'une des premières compétences définies par la CCPR, début janvier 2014. Elle se présente comme suit dans le groupe des « compétences facultatives » des statuts de la CCPR :

*« . Gestion d'un service d'aides à domicile*

*. Gestion de la Résidence pour Personnes Agées de Ribérac*

*. Gestion de la Résidence pour Personnes Agées de Tocane-Saint-Apre*

*. Gestion du portage des repas à domicile*

*. Secours d'urgence*

*La compétence action sociale est confiée au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du Val de Dronne. »*

La RPA de Tocane est propriété du CIAS depuis 2009 ; quant à la RPA de Ribérac, elle a été acquise par le CCAS de la commune de Ribérac en fin d'année 2013.

Dans l'optique de la fusion qui, dans un premier temps en 2017 a été repoussée, puis qui aurait dû avoir lieu en 2019 entre la Communauté de Commune du Pays Ribéracois et celle du Pays de Saint-Aulaye, le CIAS s'est élargi en 2018 du personnel du CCAS de La Roche-Chalais. Le CIAS du Val de Dronne est donc intervenu par convention sur les communes du Territoire de la CCPSA qui en avaient fait le choix, et notamment La Roche Chalais, Saint-Aulaye et Saint Privat en Périgord. Le SAAD est donc

intervenu sur ce secteur. Du portage de repas (uniquement le transport et non l'achat des repas) a aussi été effectué sur ces deux premières communes. La CCPSA a donc refusé la fusion le 5 juillet 2018.

## **2- INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT**

Le Président du CIAS est, de droit, le président de la Communauté de Communes dont il est issu : M. Bazinet, Président, est secondé par M. Boismoreau vice-Président de la CCPR en charge des affaires sociales.

L'assemblée délibérante est un Conseil d'Administration constitué du Président et à parts égales, de membres représentants de la CCPR et représentants des associations œuvrant dans le domaine d'intervention du CIAS. Ces associations ont répondu à un appel public lors de la création du CIAS. Elles ont été choisies pour leur représentativité en terme de champ d'action et pour leur représentativité territoriale.

### **Liste des membres du Conseil d'Administration :**

<b>Nom</b>	<b>Association / collectivité</b>
M. Bazinet Didier, Président	Délégué communautaire CCPR
M. Boismoreau Philippe, Vice-Président	Délégué communautaire CCPR
M. Bouquet Claude	Délégué communautaire CCPR
M. Terrienne Rémy	Délégué communautaire CCPR
Mme Ducoup Corinne	Délégué communautaire CCPR
M. Guigné Pierre	Délégué communautaire CCPR
Mme Cassier Murielle	Délégué communautaire CCPR
Mme Lemazava Mauricette	Délégué communautaire CCPR
M. Rossard Christophe	Délégué communautaire CCPR
M. Villedary Daniel	Délégué communautaire CCPR
M. Hervier Jean Michel	UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
M. Couderc Guy	CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées)
Mme Vacheyroux Marie Catherine	CODERPA (Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées)
Mme Bonneau Isabelle	APF (Association des Paralysés de France),
Mme Mortier Priça	SAFED (Service d'Accompagnement des Familles en Difficulté)
Mme Sales Maguy	Banque Alimentaire
Mme Tricoire Nicole	Croix Rouge Française
Mme Chabreyrou Claudette	Secours Populaires
Mme Coulaud Nicole	Solidage

Enfin, le CIAS gère également l'examen des dossiers d'aide sociale et de secours d'urgence.

Afin de réduire les délais d'instruction des dossiers, le CIAS a confié la gestion des secours à une **Commission Permanente** qui se réunit sans condition de quorum ni procédure de convocation. Cette

commission examine les dossiers d'aide sociale légale ainsi que des dossiers de demande de secours d'urgence pour une aide financière directe du CIAS.

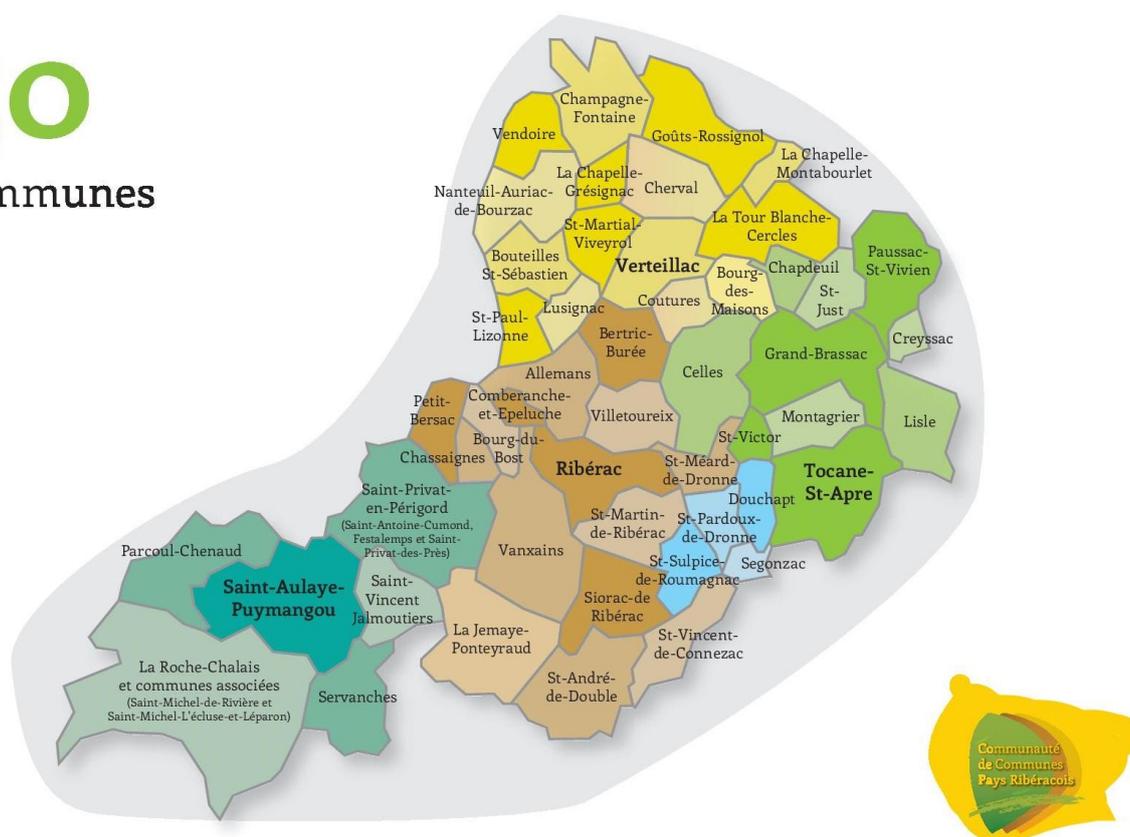
### **3 - LE TERRITOIRE**

Voici la carte des territoires de la CCPR dans l'optique de la fusion avec celle du Pays de Saint-Aulaye.

Dans l'attente, par convention, le CIAS est intervenu en 2018 sur Saint-Aulaye, La Roche-Chalais et Saint-Privat en Périgord.

**50**

communes



- 50 communes réparties sur 5+xx cantons
- une superficie de 942 km<sup>2</sup>
- 26 611 habitants
- 28 habitants au km<sup>2</sup>
- 863 bénéficiaires du SAAD (247 hommes, 616 femmes)
- 223 bénéficiaires du portage de repas (84 hommes, 139 femmes)
- 60 personnes logées en Résidence Autonomie
- 51 756 repas portés à domicile (73 709 kms parcourus)

Le territoire est vaste et de faible densité de population. La commune la plus peuplée compte 4053 habitants et la moins peuplée 53 habitants. Cette dimension génère des déplacements importants pour les agents du Service d'Aide à Domicile et du portage des repas, ce qui engendre des coûts de fonctionnement plus importants que pour les CIAS des zones plus citadines.

La Communauté de Communes du Pays Ribéracois est le 4ème EPCI de Dordogne par le nombre d'habitants et la deuxième Communauté de Communes par le nombre de communes.

## **4 -L'ORGANISATION DES SERVICES**

Le CIAS est organisé en 2018 autour de 3 pôles structurants de la CCPR et celui de la CCPSA : Verteillac, Tocane St Apre, Ribérac et La Roche-Chalais. Ces 4 pôles constituent les résidences administratives des aides à domicile. Les pôles de Ribérac et Tocane sont structurés historiquement car le service social de la CCVD était basé à Tocane et le service d'aide à domicile du CCAS était basé à Ribérac.

Les interventions du service d'aide à domicile restent marginales sur le Verteillacois du fait de la présence de l'association ADMR.

Et naturellement le 4ème pôle est La Roche-Chalais.

- **Le pôle de Tocane St Apre** est basé au premier étage de la mairie. Il accueille la responsable technique 3 jours par semaine (mardi, mercredi et vendredi), la responsable de plannings et la responsable de secteur deux jours pleins (mardi, vendredi) et trois après-midi par semaine.
- **Le pôle de Ribérac** est basé à la RPA. Il accueille la responsable technique deux jours par semaine (lundi et jeudi), la responsable de plannings, la responsable du secteur de Ribérac, la comptabilité et les ressources humaines.
- **Le pôle de Verteillac** est basé au siège de la CCPR, avenue d'Aquitaine : un local est mis à disposition des aides à domicile pour la réception de leurs documents. La gestion des plannings et des dossiers se fait depuis Tocane.
- **Le pôle de La Roche-Chalais** est basé au siège du CCAS de La Roche-Chalais. La mairie a mis à disposition un local pour la responsable de secteur assurant aussi la charge de gestionnaire des plannings, le tout à 0.7 ETP. La responsable technique du CIAS assurait quant à elle des permanences une fois toutes les 3 semaines.

### **L'organigramme des services applicable au 1er janvier 2018**

Sur les pôles de Ribérac et Tocane, une gestionnaire de plannings organise le travail au quotidien et une responsable de secteur réalise le lien avec les bénéficiaires et s'assure de la qualité du travail réalisé. Des échanges ont lieu entre les deux pôles, de façon à optimiser les temps de déplacement tout en facilitant les interventions en « frontières ».

**ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL - CIAS DU VAL DE DRONNE**

**Président: D. Bazinet**  
**Vice-président: P. Boismoreau**  
**Conseil d'Administration**

**Direction**  
**C. Rigaud**

**Directrice adjointe**  
**C. Subrenat**

**Pôle administratif:**  
**Comptabilité: E. Soulier**  
**Ressources Humaines: L. Betremieux**

**Pôle technique:**  
**Responsables de secteur: N. Renard, S. Tock, N. Marly**  
**Gestionnaires de planning: K. Courcelle, N. Graignic, N. Marly**

**3 SERVICES : AIDE A DOMICILE - RPA - PORTAGE**

**111 agents en mars 2018**  
**42 DEAVS**  
**59 Aides à Domicile**

## **5 - LE PERSONNEL**

### **5.1 - ETAT DU PERSONNEL DU CIAS AU 31 DECEMBRE 2018**

***\*Le CIAS au 31 décembre 2018 compte 103 agents en poste :***

- 68 agents titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale,
- 6 agents sont en Contrats à durée indéterminée ou CDD longue durée,
- 18 agents en contrat saisonnier,
- 11 agents employés par le biais du Centre de Gestion.

La majorité des agents sont affectés au Service d'Aide à Domicile ; 7 agents remplissent des fonctions administratives, la direction est assurée par un agent mis à disposition de la CCPR pour 20% de son temps de travail.

Le service recense 2 hommes exerçant des fonctions d'aide à domicile et 98 femmes.

Les 103 agents en poste se répartissent ainsi :

<b>Nombre d'agents en 2017</b>	<b>Nb d'agents en 2018</b>	<b>Temps de travail</b>
9	8	Temps complet
25	36	De 25 h à 30h
56	54	De 20h à 24h
10	5	Moins de 20h

## 5.2. TABLEAU DES EFFECTIFS CIAS 2018

grade durée Nombre de postes TOTAL dont VACANTS

### STATUTAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE

Adj Admin Principal 1° classe	35	2	0
Adj Admin	35	3	0

### STATUTAIRES FILIERE SOCIALE

Agent social Pal 1° classe	30	1	0
Agent social Pal 1° classe	26,5	1	1
Agent social Pal 1° classe	25	5	3
Agent social Pal 1° classe	20	5	0
Agent social Pal 1° classe	15	1	1

Agent social Pal 2° classe	30	6	0
Agent social Pal 2° classe	28	1	0
Agent social Pal 2° classe	26,5	1	0
Agent social Pal 2° classe	25	5	0
Agent social Pal 2° classe	20	2	1 disponibilité
Agent social Pal 2° classe	17	1	1 disponibilité
Agent social Pal 2° classe	15	1	0
Agent social Pal 2° classe	10	1	0

Agent social	35	1	1
Agent social	30	3	0
Agent social	28	1	0
Agent social	27,5	1	0
Agent social	25	4	1
Agent social	22,5	1	0
Agent social	20	28	3 + 1 disponibilité
Agent social	18	1	0
Agent social	15	1	0

### STATUTAIRES FILIERE TECHNIQUE

Adjoint Technique Principale 1ère classe	35	2	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	35	1	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	30	1	0

### CONTRACTUELS

Agent social	21	3	0
Agent social	20	3	0

Les personnels restant sont des personnels saisonniers.

### **5.3. EFFECTIFS SPECIFIQUES SAAD 2018**

Les effectifs du SAAD au 31 décembre 2018 regroupent 98 agents sur les 104 agents du CIAS dans sa globalité : 6 agents sont entièrement affectés à un autre service (portage des repas ou Résidences Autonomie).

Parmi les 98 agents du SAAD, 4 ont un temps partagé entre le SAAD et les autres services du CIAS.

7 agents ont des fonctions administratives et 88 ont des fonctions de terrain. 35 agents sont titulaires du DEAVS, 56 sont employés en tant qu'Aide à Domicile, soit un ratio de 61.54% d'AD et 38.50% d'AVS.

Le personnel issu de la CCPSA a été muté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 puis remuté en sens inverse au 1<sup>er</sup> janvier 2019. A cette date, il y avait 12 postes :

- 2 postes d'agent social principal 1<sup>ère</sup> classe à 35h hebdomadaire,
- 1 poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h hebdomadaire,
- 2 postes d'agent social (28 et 15h),
- 7 postes d'agent social contractuel (35h, 28hX2, 20h, 17.5h, 6h et 3.25h hebdomadaire)

### **5.4 FONCTIONNEMENT DES INSTANCES PARITAIRES**

Le Comité technique et le CHSCT comptent 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour chacun des collègues (représentants de la collectivité et du personnel), la parité ayant été maintenue.

#### **En 2018, le CT s'est réuni 1 fois et s'est prononcé sur les sujets suivants :**

Augmentation du temps de travail  
Suppression de postes au tableau des effectifs  
Questions diverses

#### **Et en commun avec le CHSCT :**

Organigramme 2019  
Projet de transfert de l'antenne de Tocane  
Bilan des indicateurs 2017

#### **Le CHSCT s'est réuni 1 fois et s'est prononcé sur les sujets suivants :**

Meilleure reconnaissance du métier d'Aide à Domicile  
Intervention sur des situations complexes  
Gestion financière lors de l'approvisionnement

## **6 – ELEMENTS BUDGETAIRES**

## **6.1 – CONTEXTE BUDGETAIRE 2018**

Les services du CIAS sont gérés par quatre budgets :

- un budget principal (M14) pour l'administration, le portage des repas et les secours d'urgence
- un budget annexe en M22 pour le Service d'Aide à Domicile (SAD). Ce budget doit être voté avant le 30 octobre de chaque année.
- Deux budgets annexes en M22, un pour chaque RPA.

En 2018, une subvention d'équilibre de 30 000 € a été versée par la CCPR afin d'assurer l'équilibre budgétaire, contre 44 329 € au budget 2017. Les besoins d'équilibre des divers budgets annexes du CIAS étaient les suivants : 75 899 € pour le Service d'Aide à Domicile (pour 5 000€ réalisés en 2017), 28 827.27 € pour la résidence de Tocane, soit un total de 104 726.27 €. La différence entre le besoin des budgets annexes et la subvention de la CCPR a été fournie par autofinancement du budget principal du CIAS.

En 2017 première année de tarification, une scission a été effectuée entre les heures dites SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) et les heures dites SAP (Service à la Personne) :

- Les heures SAAD concernent tous les bénéficiaires d'une prise en charge (département, caisse, mutuelle) ainsi que les bénéficiaires de plus de 70 ans, même hors prise en charge ; ces heures sont portées par le budget SAAD ;
- Les heures SAP concernent les bénéficiaires de moins de 70 ans sans prise en charge. Ces heures ont été portées en analytique du Budget Principal.

En 2018, le premier mouvement de rapprochement tarifaire des heures du SAP par rapport aux heures du SAAD a eu lieu. Ces heures SAP se montent à 19.40% de l'ensemble des heures.

## 6.2 – EXECUTION BUDGETAIRE 2018

### Exécution budgétaire 2018 budget SAAD :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	2 289 160,16	2 277 727,28	0,00	668,70	2 289 160,16	2 278 395,98
TOTAUX	2 289 160,16	2 277 727,28	0,00	668,70	2 289 160,16	2 278 395,98
Résultats de clôture	11 432,88			668,70		668,70
Restes à réaliser			4 300,00		4 300,00	
TOTAUX CUMULES	2 289 160,16	2 277 727,28	4 300,00	668,70	2 293 460,16	2 278 395,98
RESULTATS DEFINITIFS	11 432,88		3 631,30			-15 064,18

Le résultat final est déficitaire de 11 432.88 € en fonctionnement, sachant que :

- le groupe 1 (exploitation courante) a consommé 131 911.98€ pour 130 911€ budgétés avant décision modificative;

La principale dépense de ce groupe réside dans les frais de déplacement. Le kilomètre coûtait en 2017 1.38€. Aujourd'hui, le kilomètre revient à 0.99€ suite à différentes modifications pour se rapprocher des 0.77€/km demandés par le Département.

- le groupe 2 (charges de personnel) a consommé 2 136 809.75€ sur les 2 153 030€ budgétés, après abondement de 80 000€ par DM.

Ces augmentations de dépenses sont liées à une augmentation des heures réalisées et à des reports 2017.

Au niveau des recettes, il est à noter que le pourcentage de Service à la Personne (SAP) s'élève à 19.40 % au Compte Administratif.

A noter la réalisation de 2 588 heures de SAP sur le secteur de La Roche-Chalais, soit 17.8% des heures effectuées sur ce secteur.

**Exécution budgétaire 2018 budget RPA Ribérac :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		21 071,14		8 001,25		29 072,39
Opérations de l'exercice	347 986,12	349 621,86	94 773,29	195 863,73	442 759,41	545 485,59
<b>TOTAUX</b>	<b>347 986,12</b>	<b>370 693,00</b>	<b>94 773,29</b>	<b>203 864,98</b>	<b>442 759,41</b>	<b>574 557,98</b>
Résultats de clôture		22 706,88		109 091,69		131 798,57
Restes à réaliser			80 240,00	1 900,00	80 240,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>347 986,12</b>	<b>370 693,00</b>	<b>175 013,29</b>	<b>205 764,98</b>	<b>522 999,41</b>	<b>576 457,98</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>22 706,88</b>		<b>30 751,69</b>		<b>53 458,57</b>

Comme en 2017, le budget annexe RPA de Ribérac s'équilibre en 2018 sans l'aide d'une subvention d'équilibre du budget principal CIAS.

**Exécution budgétaire 2018 budget RPA Tocane :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				81 060,56		81 060,56
Opérations de l'exercice	185 372,98	185 372,98	76 671,12	76 972,87	262 044,10	262 345,85
<b>TOTAUX</b>	<b>185 372,98</b>	<b>185 372,98</b>	<b>76 671,12</b>	<b>158 033,43</b>	<b>262 044,10</b>	<b>343 406,41</b>
Résultats de clôture		0,00		81 362,31		81 362,31
Restes à réaliser			17 833,00	533,00	17 833,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>185 372,98</b>	<b>185 372,98</b>	<b>94 504,12</b>	<b>158 566,43</b>	<b>279 877,10</b>	<b>343 939,41</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>0,00</b>		<b>64 062,31</b>		<b>64 062,31</b>

2017 a constitué une année de bascule pour le budget annexe de la RPA de Tocane. En effet jusqu'à 2016, les excédents reportés comblaient le déficit structurel de l'établissement. En 2017, pour la première année, le reliquat d'excédent de fonctionnement reporté ne suffit pas à équilibrer et le budget annexe nécessite une subvention du budget principal de 50 169,94 €. Cette subvention s'élève à 28 827.27€ en 2018.

Cela représente le besoin en subvention d'équilibre dans une année normale, sans provisions pour litige. Ce déficit structurel dénote un prix des redevances (loyers) inférieur aux besoins d'équilibre de la structure. Ces redevances sont en effet figées depuis 2003. Le choix de combler ce déficit par une subvention du budget principal du CIAS, et par là de la CCPR, plutôt que par une adaptation des loyers, relève d'un choix politique en faveur de nos aînés.

Notons enfin que le choix du maintien d'une gardienne payée sans aide suite à la fin des emplois aidés accentue ce déficit.

### **Exécution budgétaire 2018 budget principal CIAS :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		141 924,88		31 469,78		173 394,66
Opérations de l'exercice	1 031 696,96	976 589,78	133 853,90	141 563,54	1 165 550,86	1 118 153,32
<b>TOTAUX</b>	<b>1 031 696,96</b>	<b>1 118 514,66</b>	<b>133 853,90</b>	<b>173 033,32</b>	<b>1 165 550,86</b>	<b>1 291 547,98</b>
Résultats de clôture		86 817,70		39 179,42		125 997,12
Restes à réaliser			10 000,00		10 000,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 031 696,96</b>	<b>1 118 514,66</b>	<b>143 853,90</b>	<b>173 033,32</b>	<b>1 175 550,86</b>	<b>1 291 547,98</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>86 817,70</b>		<b>29 179,42</b>		<b>115 997,12</b>

### **6.3 - LA DETTE DU CIAS**

Le CIAS totalise cinq emprunts :

- un emprunt pour l'acquisition de la RPA de Tocane, contracté en 2010
- deux emprunts pour l'acquisition de la RPA de Ribérac, contractés en 2015
- un emprunt pour l'aménagement des cuisines de la RPA de Ribérac, contracté en 2007.

Pour la première fois depuis l'acquisition des RPA, il a fallu emprunter (129 000€) pour la réalisation des travaux, liés à l'interphonie, l'accessibilité, la remise aux normes électriques et des réparations de toiture. Cet emprunt sera remboursé par les subventions obtenues.

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû s'élève à 323 257.32 € sur la RPA de Tocane et à 1 071 611.08 € sur la RPA de Ribérac.

## **7 – LE CHAMP D'ACTION DU CIAS**

Les actions menées par le CIAS (aide à domicile, portage, RPA) sont en direction des personnes âgées ou en difficulté et donnent lieu à des prises en charge diverses. Toutefois, un public très large peut bénéficier des prestations du CIAS :

-Les personnes autonomes, ne bénéficiant d'aucune prise en charge peuvent accéder aux services du CIAS par le biais de tarifs librement fixés par le CIAS. Ils sont de 17.50€ /heure en 2016.

-Les personnes sortant d'hôpital, ou souffrant d'une pathologie, mais n'entrant pas encore dans les dispositifs prévus par le Conseil Départemental, peuvent bénéficier de prise en charges par leurs caisses de retraite ou leurs mutuelles. Ils n'ont alors à régler que le « ticket modérateur ». Les tarifs sont aussi variés que les caisses.

Il est à noter depuis plusieurs années un désengagement régulier et constant des caisses de retraite et des mutuelles, ce qui aggrave les difficultés du secteur de l'aide à domicile.

- Les personnes handicapées bénéficient de la PCH Prestation de Compensation du Handicap

-Les personnes en perte d'autonomie, entrent dans le cadre de la prise en charge par le département par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Celle-ci dépend du degré de perte d'autonomie, qui est évalué par le biais du Groupe Iso Ressource (GIR).

Les groupes iso-ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de six. Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille Aggir (Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : la cohérence, l'orientation, la toilette, la communication) :

Le GIR 1 correspond aux personnes confinées au lit ou au fauteuil ou dont les fonctions intellectuelles sont gravement altérées. La présence constante d'intervenants est indispensable.

Le GIR 2 comprend deux groupes de personnes dépendantes.

Celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil et dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées ; une prise en charge est nécessaire pour la plupart des activités de la vie courante.

Celles dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui peuvent se déplacer ; certains gestes, tels que l'habillage, la toilette, ne peuvent être accomplis en raison de la déficience mentale.

Le GIR 3 correspond aux personnes qui ont conservé partiellement leurs capacités motrices, mais ont besoin d'être assistées pour se nourrir, se coucher, se laver, aller aux toilettes.

Le GIR 4 regroupe deux types de personnes.

Celles qui ont besoin d'aide pour se lever, se coucher, mais peuvent se déplacer seules à l'intérieur du logement ; une assistance est parfois nécessaire pour la toilette et l'habillage.

Celles qui n'ont pas de problème de transfert ou de déplacement, mais qui doivent être assistées pour les activités corporelles ainsi que pour les repas.

Le GIR 5 désignent les personnes qui sont relativement autonomes dans leurs activités : elles se déplacent seules, mais ont besoin d'aides ponctuelles pour la toilette, la préparation des repas, l'entretien du logement.

Le GIR 6 concerne les personnes autonomes dans tous les actes de la vie courante.

Les personnes classées en GIR 5 et 6 ne peuvent pas bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie.

## **8- L'ACTIVITE**

### **8-1 – LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD)**

- **Présentation :**

Le Service d'Aide à Domicile du CIAS est destiné à réaliser de l'aide à l'entretien du domicile ainsi que de l'aide à la personne : toilette et aide à la toilette, accompagnement aux courses, préparation et aide à la préparation des repas, aide à la prise des repas, stimulation sensorielle et cognitive...

Le service est assuré par des agents suivant des formations régulières dans le champ de l'intervention chez du public fragile. 42% d'entre eux sont titulaires du DEAVS, diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale (titulaires, contractuels et saisonniers).

- **Autorisation :**

Le SAAD du CIAS du Val de Dronne bénéficie de l'Autorisation du Conseil Départemental. Ce dispositif reconnaît l'engagement et le professionnalisme des services inscrits dans une dynamique de projet de service. Il permet une bonification de 1€ par heure pour les prestations réalisées dans le cadre de l'APA.

- **Heures réalisées :**

Le service a réalisé en 2018 **107 107** heures d'aide à domicile contre 89 679 heures en 2017, soit une augmentation de 19.43 %.

Le service a effectué 107 107 heures totales dont 14 481 heures sur le secteur de La Roche-Chalais (13.52%) et 92 626 h sur la CCPR.

Cela représente une augmentation de 2 947 h sur la CCPR.

Evolution des heures :

2018	107 107 h
2017	89 679 h
2016	82 891 h
2015	77 400 h
2014	81 148 h

36 420.50 heures ont été réalisées par des agents titulaires du DEAVS soit 42% et 58% par des Aides à Domicile.

Les heures APA s'élèvent à 64 557 h, soit 75% de la totalité des interventions. Il est à noter que la part des heures APA dans l'activité globale a augmenté par-rapport à 2017 où elles représentaient 58% des heures réalisées.

De même, les autres interventions soutenues par le département représentent 4 342 heures contre 3 466 heures en 2017.

Les heures cofinancées par les caisses de retraite et Mutuelles représentent 11 858 heures contre 10 705 heures en 2017.

Enfin, les heures NPC (non Prise en Charge), c'est-à-dire les heures entièrement financées par les bénéficiaires, représentent 5 566.50 heures ce qui est en nette diminution par-rapport à 2016 (22 872.5 heures)

- **Heures non productives :**

La totalité des heures non productives, c'est-à-dire non génératrices de facturations, représentent 16 391.27 heures en 2018 ; il s'agit des temps de trajet, des congés divers (hors congés payés), heures de maladie, maternité, formation... les congés payés s'élèvent à 9 219.93 heures ; Le taux de facturation global s'élève à 77.12% des heures payées.

- **tarifs :**

Les tarifs d'intervention 2018 du SAD sont les suivants (à compter du 1<sup>er</sup> mai) :

-Heure d'Aide à domicile sans Aide des Caisses à : 19.50 € / heure avec majoration : 29.25 € / heure

-Heures APA 1 : 21.07 € / heure

-Heures APA 2 : 19.67 € / heure

## **8-2 – LES RESIDENCES AUTONOMIES**

- **Qu'est-ce qu'une Résidence Autonomie :**

Anciennement dénommées Résidences pour Personnes âgées Autonomes (RPA), les résidences Autonomie ont été renommées ainsi suite à la loi ASV d'Adaptation de la Société au Vieillessement du 28 décembre 2015.

Jusqu'à présent, était classifié en RPA un foyer-logement recevant des personnes âgées autonomes et dont le GIR moyen Pondéré ne dépassait pas le seuil de 300. Ce seuil n'est plus d'actualité.

Désormais **les seuils à respecter sont les suivants :**

- un maximum de 10% de résidents en GIR 1 et 2 (comme auparavant),
- et un maximum de 15% de résidents en GIR 1-2-3.

**Les résidences autonomes peuvent également accueillir dans la limite de 15% :**

- des personnes handicapées de moins de 60 ans,
- des jeunes travailleurs,
- des étudiants.

**Les résidences autonomie doivent proposer à leurs résidents des prestations minimales :**

- contrat de séjour et état des lieux,
- logement privatif,
- entretien des locaux collectifs,
- actions de prévention de la perte d'autonomie,
- accès à des services (blanchisserie, restauration, prise de téléphone, internet, animations, dispositifs de sécurité...)

- **Le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen (CPOM) :**

Désormais, les Résidences Autonomie peuvent bénéficier d'un forfait autonomie nommé CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen relatif aux résidences autonomie.

Ce contrat a pour but de permettre aux résidences de réaliser des missions de prévention de la perte d'autonomie par le biais d'animations. Le montant en est fixé et versé par le Département.

En 2016/ 2017 les montants des CPOM ont été les suivants :

Résidence de Ribérac : 9 160€

Résidence de Tocane St. Apre : 4 580€

En 2017/2018 puis 2018/2019 les montants du CPOM sont les suivants :

Résidence de Ribérac : 14 069.20€

Résidence de Tocane St. Apre : 7 034.60€

**Les actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie peuvent porter notamment sur :**

- le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques ;
- la nutrition, la diététique, la mémoire, le sommeil, les activités physiques et sportives, l'équilibre et la prévention des chutes ;
- le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement social, le développement du lien social et de la citoyenneté ;
- l'information et le conseil en matière de prévention en santé et de l'hygiène ;
- la sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités.

Un médecin du Conseil Départemental vérifie la concordance entre le programme établi et les exigences du CPOM. Des fiches sont établies suite à chaque action et un récapitulatif annuel est transmis au Conseil Départemental. Toute somme non utilisées pour des actions éligibles devra être remboursée.

**Les contrats courent de juillet à juin. Les prestations correspondantes réalisées entre Juillet 2017 et Juin 2018 ont porté sur les thèmes suivants :**

Santé globale / Bien vieillir : atelier nutrition, activité physique et atelier équilibre, prévention des chutes, atelier mémoire, bien être, estime de soi

Lien Social – Citoyenneté : Café des mamies, sortie culture  
Habitat – cadre de vie : Atelier sécurisation du cadre de vie

**Les partenaires sollicités pour réaliser ces interventions ont été :**

- Le Service « Sénior » de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois,
- Les animateurs de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois (services des sports et enfance-jeunesse),
- l'ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires).

- **La Résidence Autonomie de Tocane-Saint-Apre**

La RPA de Tocane-Saint-Apre est située sur le boulevard Charles Roby, à côté de l'école maternelle et du camping.

Elle propose vingt appartements :

- 16 appartements T2 de 50 m<sup>2</sup>, prix du loyer de 533€
- 4 T1 bis de 43 m<sup>2</sup>, prix du loyer 450€

Elle propose également des garages fermés.

En 2018, le taux de remplissage a été de 90% (soit 24 mois de perte de loyer).

Un agent est présent sur place de 9h à 15h pour réaliser l'entretien des locaux et le service en salle, du lundi au vendredi.

En 2018 le gardiennage est assuré par une gardienne bénéficiant d'un logement de service dans chaque résidence. Ainsi une présence est assurée en semaine. **Ce gardiennage ne fait pas partie des obligations légales d'une résidence et le coût n'est pas intégré dans les loyers.** Ce fonctionnement n'a pu être possible que par le recrutement en CDD d'un agent.

Un service en salle propose des repas livrés en liaison froide par la société Elixor de Champcevinel, titulaire du marché réalisé en février 2016 pour une durée de trois ans. Le service comprend réchauffage et service en salle. Le vin et le café sont offerts par le CIAS. Le prix de la prestation est le même que sur tout le portage de repas, soit 7.50€ par repas. En 2018, 2 278 repas du midi ont été livrés (2 073 en 2017).

Les principales dépenses d'investissement ont porté sur la remise en état d'appartements (5 998.46€), et la mise en place de l'interphonie (accessibilité) pour 13 173.78€; en section d'exploitation, 7 116.14€ ont été affectés à l'entretien courant des logements et des communs, dont 3 360 € de reversement de salaires aux agents du service des bâtiments de la CCPR.

- **La Résidence Autonomie de Ribérac**

La RPA de Ribérac est située sur le boulevard François Mitterrand. Elle propose 40 appartements de 38 m<sup>2</sup>, au prix de 535.82€ (eau + chauffage compris).

En 2018, le taux de remplissage a été de 98%.

Deux agents sont présents sur place de 8h30 à 16h pour réaliser l'entretien des locaux et le service en salle, du lundi au samedi.

Comme à la résidence de Tocane, une gardienne assure une présence en semaine et les repas servis sont livrés par Elios. En 2018, 8 025 repas du midi et 587 repas complémentaires du soir ont été livrés. Les repas du soir sont livrés uniquement aux les bénéficiaires ayant commandé un repas le midi.

D'importantes dépenses d'investissements ont été réalisées en 2018 :

-Interphonie (accessibilité) : 24 863.08 €

-porte d'entrée (accessibilité) : 3 905€

-tableaux électriques des appartements : 9 120.72 €.

-travaux divers (CCPR) : 4 668.10€

26 512.29 € ont été affectés aux réparations diverses en section d'exploitation pour l'entretien courant, dont 7 503 € de rénovation/entretien de la chaudière et dont 5 278.20 € de reversement de salaires aux agents du service des bâtiments de la CCPR.

### **8-3 – LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Un marché à procédure Adaptée a désigné la société Elios comme fournisseur de repas en liaison froide pour une durée de trois ans.

La prestation comprend : soupe, entrée, plat et accompagnement, laitage, dessert et pain. Le prix de vente en 2018 est de 7.50€ (inchangé depuis 2014).

-51 756 repas ont été livrés en 2018, dont 1 281 repas complémentaire du soir et 11 170 repas livrés en résidence. L'activité est stable par-rapport à 2017 (+ 1870 repas).

	midi	soir	total
tournée Ribérac	16 598	291	16 889
RA Ribérac	8 025	587	8 613
tournée Tocane	10 934	383	11 316
RA Tocane	2 278	280	2 558
tournée Verteillac	11 773	607	12 380
total	49 608	2 148	<b>51 756</b>

Le prix du repas est de 7.50€ pour les tournées et les résidences autonomie, inchangé depuis 2015, pour un coût d'achat de 4.31 € TTC pour le repas complet (1.18 € TTC pour le repas complémentaire du soir).

Pour livrer ces 51 756 repas, 73 709 km ont été parcourus, ce qui représente 1.42 km par repas en moyenne ; ce ratio est proche de celui de 2017 où il était de 1.53 km par repas. Ce ratio est particulièrement élevé sur la tournée de Verteillac. Il dénote le caractère rural de notre secteur où de grandes distances doivent être réalisées pour approvisionner les personnes âgées.

	nb km annuels	nb repas	nb km/repas
tournée Tocane + RA :	22 406	13 874	1.62
tournée Ribérac + RA :	23 879	25 502	0.94
tournée Verteillac:	27 424	12 380	2.22
	73 709	51 756	1.42

A cette activité, il faut aussi rajouter la distribution des repas effectués pour la CCPSA sur son territoire.

#### **8-4 – L'AIDE SOCIALE LEGALE ET EXTRA-LEGALE**

La commission permanente examine les dossiers d'aide sociale légale ainsi que des dossiers de demande de secours d'urgence pour une aide financière directe du CIAS.

Elle s'est réunie 12 fois en 2018.

- Aide sociale légale :

La Commission Permanente émet un avis sur les demandes d'admission aux diverses formes d'aide sociale légale instruites par les mairies des communes de la CCPR, pour transmission au Président du Conseil Départemental.

En 2018, 57 dossiers d'aide sociale légale ont été examinés (44 en 2017) :

57 dossiers pour personnes âgées

0 dossier pour personnes handicapées.

Ils ont reçu un avis favorable de la commission permanente.

- Aides facultatives :

A la différence de l'aide sociale légale, les aides facultatives n'ont aucun caractère obligatoire et relèvent de la libre initiative du CIAS. Il lui appartient de définir la nature, les conditions et les modalités d'attribution des secours.

L'attribution de l'aide sociale facultative s'appuie sur les deux principes suivants :

-le caractère alimentaire : reconnaissance d'un besoin de subsistance. Il s'agit d'une aide ponctuelle qui ne peut pas prendre en compte une insuffisance globale de ressources.

-le caractère subsidiaire : il suppose que les demandeurs aient préalablement et prioritairement fait ouvrir leurs droits auprès des différents régimes auxquels ils peuvent prétendre.

Sont examinés en commission permanente :

*1/les secours d'urgence :*

Aides sur les factures de consommations : pour un montant n'excédant pas 100 €

Aides sur les factures de cantines : à évaluer au vu du nombre d'enfants à prendre en charge et des ressources de la famille (maximum attribué 150 €)

*2/Les secours alimentaires :*

Sous forme de bons d'achats pour un montant variant de 20 à 80€ selon la composition familiale et la situation.

Il ne peut être accordé qu'un secours d'urgence par an et deux secours alimentaires.

Les demandes sont transmises au CIAS par les travailleurs sociaux du Conseil Départemental.

- Les dossiers instruits par le CIAS :

En 2018, 82 dossiers de secours ont été examinés, contre 62 en 2017.

53 dossiers ont reçu un avis favorable, 21 ont été rejetés, 8 reportés.

Parmi les dossiers ayant reçu un avis favorable, les attributions ont été les suivantes :

-37 dossiers ont bénéficié d'une aide au paiement de facture : pour un montant total de 2 600€,

-16 dossiers ont bénéficié d'une aide en bons d'achat : pour un montant total 2018 de 1 120€.

Le total des Aides accordées en 2018 se monte à 3 720€ contre 3 996,20€ en 2017, soit une diminution de 6.91%.

Afin de participer au financement des secours d'urgence, les communes ont délibéré pour reverser au CIAS un tiers de leurs produits de concessions funéraires. La recette s'élève en 2018 à 2 291.41 €.

**En 2018, le CIAS** est intervenu par convention dans le secteur de La Roche-Chalais, en préfiguration du regroupement des Communautés de communes du Pays Ribérais et du Pays de Saint-Aulaye et dans le cadre de l'ensemble de ses activités.

**Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile** a poursuivi sa dynamique d'augmentation des heures avec 2 947 heures de plus qu'en 2017, auxquelles il faut rajouter 14481 heures dans le cadre de l'activité sur le secteur de La Roche-Chalais ; pour la deuxième année, les tarifs applicables ont été fixés par le Conseil Départemental, autorité de contrôle et de tarification.

**Le service de portage des repas à domicile** a livré 51 756 repas sur trois tournées soit une augmentation de 3.75%, ce qui représente 1 706 repas supplémentaire le midi et 164 le soir. Le caractère rural de notre secteur engendre d'importants déplacements (jusqu'à 2,22 km entre

chaque repas livré) ce qui montre le caractère réellement social de cette activité, qui permet aux personnes fragiles de se maintenir à domicile.

**Le nombre de dossier d'aides instruits par la commission des secours d'urgence a augmenté**, que ce soit au niveau des aides facultatives apportées aux personnes en difficulté, aussi bien que des dossiers d'aide légale en provenance des communes.

**Enfin, pour les Résidences Autonomie** de Tocane et Ribérac, 2018 a vu la réalisation de la deuxième session des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) mis en place par le Département. Ils ont permis la mise en place d'animations facultatives et gratuites dans le cadre du maintien à domicile. Par ailleurs, les gardiennes intervenaient en 2018 en semaine; cette prestation, non obligatoire en résidence autonomie, est entièrement financée par le CIAS et non répercutée sur les loyers des résidents. De ce fait son maintien est un choix des élus de la Collectivité.